

Note environnementale – Projet photovoltaïque de La Robertrie (Taizé-Aizie, 16)

Résumé

Le projet d'ombrières photovoltaïque pour bovins et équins de La Robertrie, sur la commune de Taizé-Aizie (16), s'implante sur un site agricole à faible enjeu écologique. Les données consultées indiquent l'absence d'habitats naturels remarquables, d'espèces protégées et de zones réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF, ENS) dans un rayon de 2 km autour du site. Les incidences sur la biodiversité sont considérées comme non notables.

1. Méthodologie

L'analyse repose sur la consultation des principales bases de données environnementales :

- Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA)
- Observatoire Fauna (faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine)
- CarHab (INPN) – cartographie des habitats naturels
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
- Géoportail et orthophotos IGN

Les données ont été croisées avec la cartographie d'occupation du sol (Corine Land Cover) et des observations visuelles du site.

2. Habitats

Le secteur de La Robertrie est composé d'habitats agricoles ouverts (cultures annuelles, prairies artificielles). En périphérie immédiate, plusieurs boisements sont présents : au nord, le long de la Vienne, et à l'est, vers le hameau de La Boutrie. Ces milieux arborés constituent des habitats naturels d'intérêt local, jouant un rôle de corridor écologique et participant à la trame verte du territoire.

Une zone humide identifiée sur les données de la BD Carthage et du Géoportail est localisée à l'est du site, en lien avec la vallée de la Vienne. Cette zone est située en contrebas du projet et n'est pas directement impactée par l'implantation de la centrale. Néanmoins, sa présence a été prise en compte afin de préserver les écoulements naturels et d'éviter tout risque de ruissellement ou de modification hydrologique.

Le site du projet reste en dehors de toute zone Natura 2000, ZNIEFF ou ENS. L'environnement proche est majoritairement agricole avec des éléments boisés et humides en périphérie.

3. Flore

Les données de l'OBV-NA montrent la présence d'espèces floristiques communes des milieux agricoles. Aucune espèce protégée ni inscrite sur les listes rouges régionales n'a été relevée sur le site ou à proximité immédiate.

4. Faune

Les données de l'Observatoire Fauna recensent la présence d'environ une centaine d'espèces protégées à l'échelle communale de Taizé-Aizie.

Après filtrage selon les habitats et la typologie du site, seules quelques espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux agricoles ouverts sont potentiellement concernées : bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), chevalier

guignette (*Actitis hypoleucos*), pipit farlouse (*Anthus pratensis*), tarier des prés (*Saxicola rubetra*) et traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*).

Selon les fiches espèces de référence de l'Observatoire Fauna et des bases régionales (Trame Verte et Bleue, LPO), ces oiseaux exploitent ponctuellement les prairies, jachères, bords de champs et lisières boisées pour l'alimentation ou lors des migrations. Ils évitent en revanche les grandes cultures intensives dépourvues de végétation pérenne, peu propices à la nidification.

La conversion du site en prairie permanente sous panneaux photovoltaïques créera un habitat herbacé bas et diversifié, favorable à certaines espèces de l'avifaune commune observées localement, telles que le pipit farlouse, le tarier des prés ou le traquet motteux, qui utilisent ce type de milieu pour le nourrissage et le repos. Les espèces plus forestières ou liées aux zones humides, comme la bécasse des bois ou le chevalier guignette, continueront à fréquenter les habitats périphériques (lisières, ripisylves), non impactés par le projet.

Les haies, boisements et zones humides environnantes constituent des milieux d'intérêt écologique local, jouant un rôle de corridor et de zone d'alimentation. Ces éléments paysagers sont intégralement préservés et développés dans le cadre du projet, garantissant le maintien de la continuité écologique à l'échelle locale.

Conclusion

Le site du projet est composé d'habitats agricoles ordinaires sans enjeu écologique majeur. Aucune espèce protégée ni zone réglementaire n'est recensée. Le projet n'est donc pas susceptible d'engendrer d'incidences notables sur la biodiversité. Si besoin, des inventaires complémentaires pourront être réalisés ultérieurement.

Sources

- Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA) – <https://obv-na.fr/>
- Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine (Fauna) – <https://observatoire-fauna.fr/>
- CarHab (INPN) – <https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/CarHab/>
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) – <https://inpn.mnhn.fr/>
- Géoportail – <https://www.geoportail.gouv.fr/>